

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AE144

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« 2022 »,

insérer les mots :

« et consacrera 18 milliards d'euros d'ici 2025, correspondant à l'objectif fixé par la résolution 2626 du 24 octobre 1970 des Nations unies que «chaque pays économiquement avancé accroitra progressivement et s'efforcera particulièrement d'atteindre, au milieu de la décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son PNB» . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à mettre en exergue la cible en chiffre absolu et non en pourcentage, tout en rappelant l'importance de cette cible, votée à l'ONU.